

## Compte rendu du 30 juin 2021 Communauté de communes de l'Oisans

### Etaient présents :

**Membres du collège public :** Sebastiano VACCARELLA (communauté de communes de l'Oisans), Jean-Louis GOUTEL (communauté de communes du Trièves), Jérôme FAUCONNIER (communauté de communes du Trièves), Philippe VIAL (communauté de communes du Trièves), Eric BERNARD (communauté de communes du Trièves), Alain LUC (communauté de communes de Matheysine), Michel TOSCAN (communauté de communes de Matheysine), Eric BONNIER (communauté de communes de Matheysine), Valérie SECHIER (communauté de communes de Matheysine).

**Membres du collège privé :** Bruno BERNABE (Gites de France), Didier GIRARD (APAO), Manuel LENAS (Directeur agence EDF une rivière un territoire), Jean-François TROUSSIER (agriculteur), Régis MARIE (Agent général d'assurance), Ludovic CAPPELLI (Electralpes), Jean-Baptiste CAUCHY (Uissans Watts), Franck MORIZE (laiterie du Mont Aiguille), Gérald CAMELIO (Directeur de la Caisse d'Epargne des Alpes), Frédéric ASTRUA (ferme de Jonan).

**Pouvoirs :** Robert CUCHET à Dorothée BRUNEL (membres privés)

**Etaient excusés :** Denis DELAGE (communauté de communes de l'Oisans), Franck LAMOTTE (communauté de communes de l'Oisans), Gilbert SCHAFFER (GEM), Frédéric SABOUREAULT (Alp Lignum), Olivier BLANCHE (Terre Vivante), Laurent JONNET (Motte Viandes), Marilyne SAUVIGNET (Région AURA).

**Assistaient à la réunion :** Marine PAYEN (communauté de communes de l'Oisans), Aymeric MELLET (gestionnaire du programme LEADER), Françoise PONS (animatrice du programme LEADER).

### QUORUM :

<b>Collège public:</b> Nbre de présents : 9 Nbre de voix autorisées : 9	<b>Nbre total de membres présents : 19</b> <b>Nbre total de voix autorisées : 20</b>  → le double quorum est atteint.
<b>Collège privé :</b> Nbre de présents : 10 Nbre de voix autorisées : 11	

## 1. Accueil des membres de la séance et points d'information

Jean-Louis GOUTEL, président du GAL, accueille les membres du Comité de Programmation et les remercie pour leur présence. Il s'assure que le double quorum est respecté.

En introduction, le président du GAL excuse l'absence de Marilynne SAUVIGNET, interlocutrice du GAL à la Région et propose un tour de table, le Comité de Programmation ne s'étant pas réuni en présentiel depuis la crise sanitaire. Il précise que Dorothee BRUNEL remplace Marie France POULAT au titre de l'association Maison de Pays Trièves et qu'elle fait également désormais partie du bureau du GAL.

Enfin, il présente :

- Françoise PONS animatrice, de retour sur le territoire depuis le 17 mai 2021,
- Aymeric MELLET, nouveau gestionnaire, qui remplace Manuel JIMENEZ et Aurélie LARTILLIER

Il explique le besoin de 2 postes à temps plein sur LEADER pour gérer les nombreuses demandes de paiements, la fin de l'actuelle programmation et la phase d'élaboration de la candidature pour la nouvelle programmation 2023-2027.

Il évoque également son souhait d'agrandir l'enveloppe destinée aux projets en allant chercher d'autres subventions que le LEADER lorsque cela est possible (FSE par exemple) et de faire monter l'équipe en compétences sur cette ingénierie financière.

La question de la systématisation de la visio, notamment pour l'Oisans lorsque les Comités ont lieu dans le Trièves, est posée. Plusieurs membres sont plutôt contre (problèmes de connexion et de convivialité) ; pourtant la visio permet souvent d'atteindre le double quorum même si elle pose la question de la faisabilité technique. Pour l'élaboration de la nouvelle candidature, le présentiel sera à préférer. En conclusion, le présentiel est fortement incité et le mode visio doit rester exceptionnel.

L'ordre du jour est présenté :

1. Présentation de l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2020 et enrichissement des conclusions par les participants
2. Point sur l'état de la maquette financière et retour concernant la demande d'enveloppe de transition 2021-2022
3. Présentation d'un projet pour programmation
4. Conclusions et perspectives pour la prochaine programmation (calendrier prévisionnel d'élaboration)

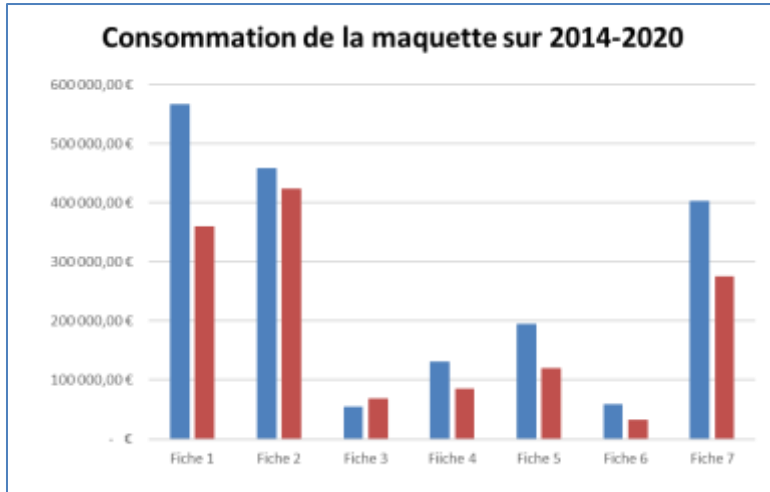
## 2. Résultats de l'évaluation finale du programme sur 2014-2020

Les résultats de l'évaluation finale s'appuient sur une actualisation de l'évaluation intermédiaire de 2019. Le rapport complet a été envoyé à tous les membres du Comité de Programmation. Une feuille pour que chacun note ses remarques et propres recommandations est distribuée.

Les trois questions évaluatives sont rappelées :

- LEADER a-t-il permis de créer de l'emploi et d'atteindre les objectifs du programme ?
- La promotion et la communication ont-elles aidé à sa réalisation ?
- En quoi le pilotage et la gouvernance ont-ils été efficaces pour la réalisation du programme ?

Des indicateurs de réalisation sont présentés et commentés :

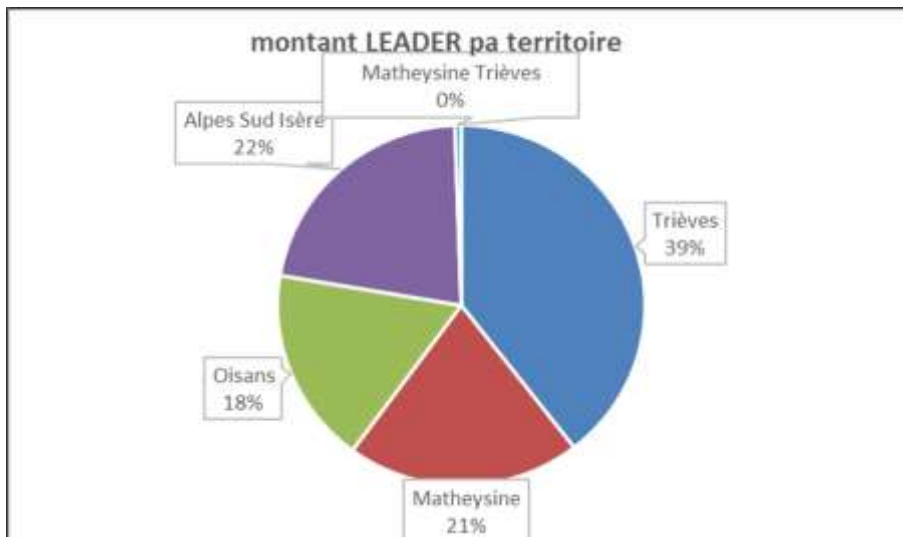


Fiche action 1 : valoriser les ressources locales pour améliorer la notoriété économique du territoire  
 Fiche action 2 : structurer les filières porteuses de la transition énergétique  
 Fiche action 3 : Accompagner vers l'innovation les TPE, micro entreprises et les pluriactifs  
 Fiche action 4 : mutualiser les moyens, emplois et compétences autour de lieux et de dynamiques collectives  
 Fiche action 5 : optimiser l'usage du foncier et de l'immobilier, pour tester, valider et développer des activités professionnelles

Fiche action 6 : renforcer la stratégie du GAL par la coopération interterritoriale et transnationale  
 Fiche action 7 : fonctionnement du GAL

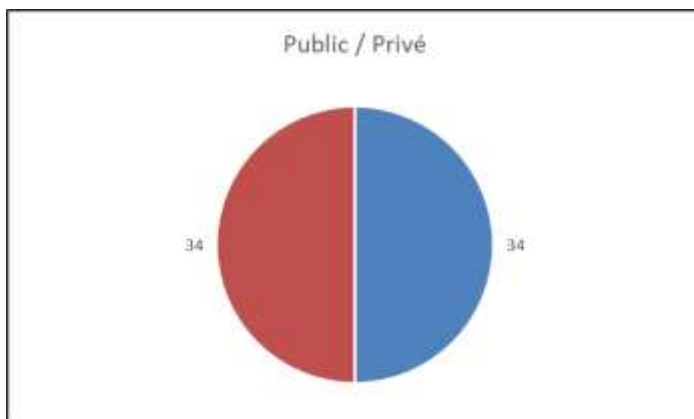
Le graphe montre la consommation par fiche action (en rouge) par rapport aux crédits alloués (en bleu).

**La maquette financière globale est, à ce stade de la programmation, de 1 870 059 €.**

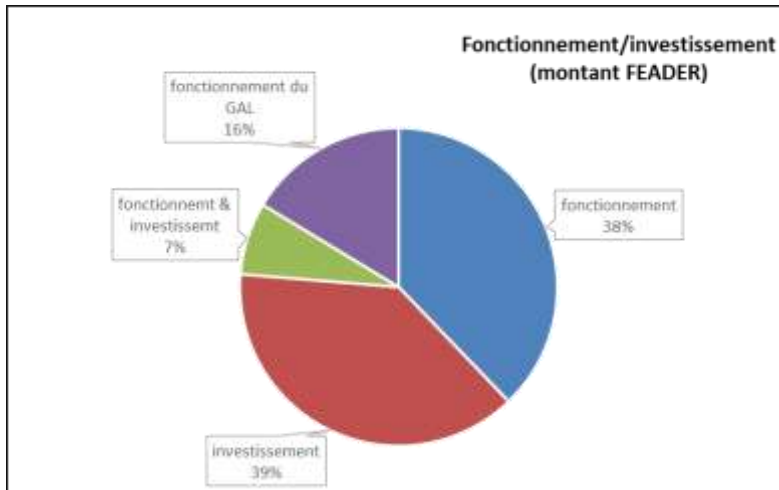


Cet indicateur indique une part plus importante de projets subventionnés dans le Trièves (39% de la maquette). La part allouée à Alpes Sud Isère (ASI) comprend les crédits pour le fonctionnement du GAL mais concerne aussi d'autres opérations comme la charte forestière Alpes Sud Isère ou le poste de

chargé de mission pour introduire des clauses sociales dans les marchés (porté par la CC Oisans pour l'ensemble du territoire ASI).



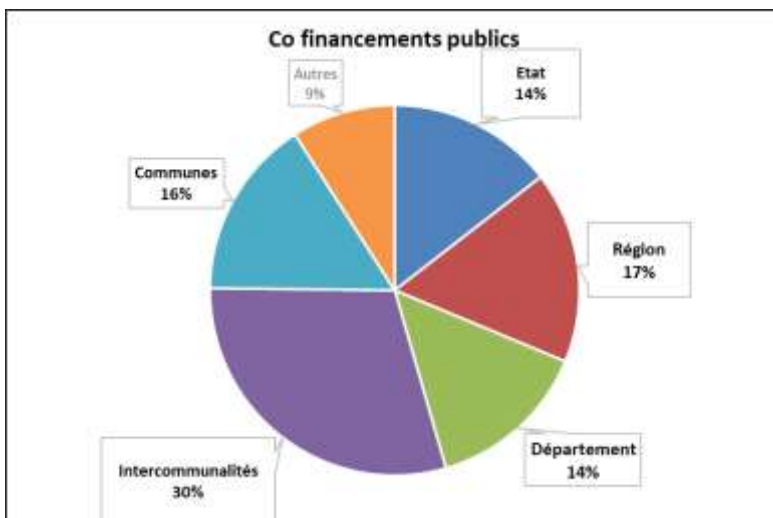
Cet indicateur souligne un équilibre entre opérations portées par des porteurs privés et porteurs publics, ce qui n'était pas le cas en 2019 lors de l'évaluation intermédiaire où les porteurs publics étaient plus nombreux (notamment en début de programmation).



Ici, ce sont les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui sont comparées : Près de 40% des dépenses concerne l'investissement.



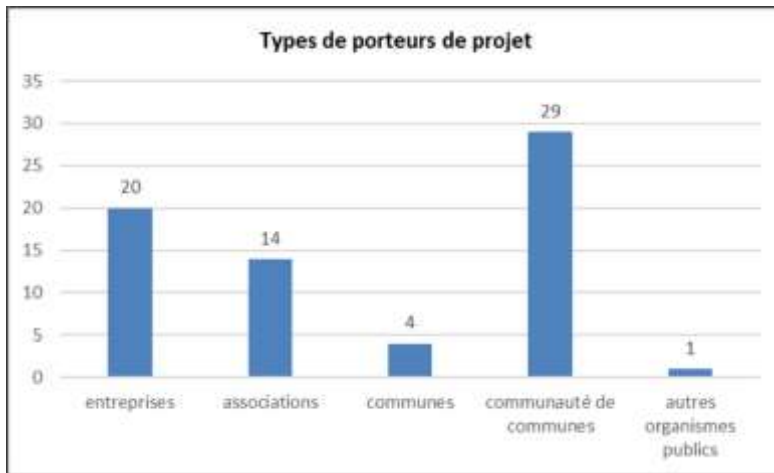
Ce graphe montre que la priorité ciblée et la stratégie LEADER (accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités économiques) ont bien fonctionné. On peut souligner la part importante des projets « agriculture – circuits courts » (26%), qui illustre bien la vocation même de LEADER, programme de développement rural.



Le principe du LEADER est rappelé : 1 € de cofinancement public permet de lever 4 € de LEADER (avec des taux d'aide publique variables). La recherche des cofinancements fait partie du travail de l'équipe LEADER en lien avec les porteurs de projets. On note la part importante des cofinancements des 3 EPCI (30%) qui ont mis en place respectivement des lignes dédiées pour accompagner les projets demandant une subvention LEADER et ne trouvant pas d'autre cofinancement.

Etat	54 449,91 €
Région	62 878,59 €
Département	53 428,13 €
Intercommunalités	111 248,30 €
Communes	59 056,30 €
Autres	34 056,30 €

Le détail des montants des co financements est présenté.



Ce dernier indicateur indique principalement que les entreprises sont passées de 4 à 20 depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, ce dont tout le monde se réjouit.

A noter que dans les opérations portés par les communautés de communes, il faut compter les demandes pour le financement des postes d'ingénierie de

l'équipe LEADER.

**Un résumé de l'avis évaluatif et des recommandations** est présenté pour être discuté et complété avec les membres présents du Comité de Programmation :

- Cohérence du programme par rapport à la stratégie : une bonne réponse aux enjeux du territoire
- Un périmètre cohérent et un « travailler ensemble », levier pour une nouvelle candidature, en s'appuyant sur les contrats/projets existants malgré des stratégies différenciées
- Constat de dynamiques locales créées, consolidation d'activités ; 20 entreprises subventionnées malgré les difficultés de début de programmation
- Un effet levier <sup>(1)</sup> élevé (**2,4 €**), qui montre l'efficacité du programme LEADER et les investissements réalisés sur le territoire, grâce à LEADER
- Une communication trop institutionnelle
- Des instances décisionnelles qui fonctionnent globalement bien mais un pilotage stratégique à l'échelle Alpes Sud Isère quasi inexistant que sera à mettre en place
- Une stratégie à rappeler régulièrement en Comité de Programmation

**Pour la nouvelle candidature,**

<sup>(1)</sup> Effet levier : 1 € de LEADER permet de lever 2.4 € d'investissement sur le territoire. Comparativement, l'effet levier d'autres GAL est plus bas, autour de 1.5 – 1.6 € (voir détails dans le rapport complet d'évaluation)

- Simplifier les fiches actions (meilleure appropriation) et la grille de sélection (mode de vote à « moderniser »)
- Être plus sélectif et quantitatif dans le choix des projets (AAP, AMI)
- Instaurer des planchers et plafonds dès le démarrage du programme
- Renforcer l'accès des entreprises au programme LEADER
- .....

Les membres du Comité de Programmation complètent ces recommandations :

- Travailler à la réduction des délais de paiement, qui ont pu pénaliser certains porteurs de projets privés (ex. de la fromagerie des Alpes, à Laffrey, cité)
- Au niveau des fiches actions, un vrai besoin de simplification et de clarté
- Au niveau de la grille de sélection, là aussi, davantage de simplification et de clarté ; le critère de création d'emplois devra être davantage travaillé et « contrôlé »
- Améliorer les conditions actuelles du vote à main levée, qui crée « des effets de bord » - différentes options sont formulées : vote anonymisé par vote électronique (ex. application smartphone) ; proposition d'une pré notation technique qui serait ensuite débattue, amendée et validée par le Comité de Programmation, l'objectif étant de gagner du temps sur le vote pour laisser la place aux échanges avec le porteur de projet et au débat. L'avantage de la méthode actuelle est soulignée : elle permet de pouvoir débattre point par point sur les critères de la grille de sélection ;
- Mettre en place des plafonds pour ne pas consommer l'enveloppe trop rapidement
- Rendre la publicité LEADER obligatoire pour tous afin de valoriser les projets sur le territoire et mieux faire connaître le LEADER
- Privilégier davantage les acteurs privés, notamment si l'on poursuit une logique de développement économique et de création d'emplois sur le territoire
- Mieux identifier les sources de co financement pour faciliter la levée de fonds LEADER
- Renforcer la communication sur la possibilité d'obtenir une subvention LEADER
- Rechercher des opportunités pour faire de l'action inter collectivités (entre les 3 EPCI), par exemple sur la thématique de l'alimentation (PAiT<sup>(2)</sup>)
- Recherche de financements publics, à mutualiser sur tout le territoire
- Mieux travailler sur la coopération internationale qui reste le point faible de cette programmation

Les échanges étant terminées, la validation de l'évaluation et ses résultats est soumise au vote.

### **L'évaluation est approuvée à l'unanimité**

Une question est posée sur la pérennité du LEADER aux vues des difficultés de la PAC et sur les zones que la Région va privilégier. Il est répondu que le LEADER sera conservé, concernant les territoires ruraux et que Alpes Sud Isère est bien placée, étant sur la montagne et le rural.

(<sup>2</sup>) PAiT : programme alimentaire inter territorial, auquel souscrit le Trièves (PAiT du bassin grenoblois)

### 3. Etat de la maquette financière et proposition de répartition de l'enveloppe de transition

Françoise PONS présente des éléments sur l'état de la maquette actuelle :

- Enveloppe initiale 2014-2020 : 1 870 058 €
- Enveloppe programmée (76%) : 1 427 659,80 €
- Enveloppe prévisionnelle (106%) : 1 925 267,93 €
- FEADER payé : 45% et **reliquat** <sup>(3)</sup> : **135 000 €**
- **Enveloppe de transition : 513 211 €**
- **Frais de fonctionnement du GAL (2021-23) : 157 812 €** <sup>(4)</sup>

Pour mémoire, projets déjà déposés depuis la réouverture de l'enveloppe : 328 140,08 €

La problématique se pose dans les termes suivants :

- Quelles mesures prendre pour gérer correctement l'enveloppe de **490 388 €** (enveloppe de transition à laquelle est soustrait les frais de fonctionnement)?
- Comment gérer au mieux la fin de la programmation, sachant que la Région apportera un œil vigilant sur la manière de faire ?
- Comment trouver une méthode objective pour gérer les derniers COPROG avec une enveloppe qui se termine ?

Le bureau a étudié trois scénarios, présentés par Jean-Louis GOUTEL :

Scénarios	Caractéristiques	Avantages	Inconvénients
<b>1. Au fil de l'eau</b>	Même logique que jusqu'à présent	Aucun – Approche de guichet Pas de changement dans la manière de fonctionner	1 <sup>er</sup> arrivé, 1 <sup>er</sup> servi Pas d'effet territorial structurant Probablement davantage de collectivités
<b>2. Appel à Manifestation d'Intérêt/Appel à Projet/Règlement intérieur...</b>	Tout porteur de projet peut répondre et une sélection globale retiendra ceux qui obtiendront les meilleures notes AMI/AAP/RI à rédiger et valider par COPROG - Dates et délais à caler	Gestion stricte et maîtrisée de l'enveloppe restante : bonne gestion de la fin de la programmation Approche qualitative et équitable Les meilleurs projets sélectionnés Laisse du temps pour déposer les projets	Fermeture de l'enveloppe avant ouverture de l'AMI à anticiper ? Modalités de l'AMI ou l'AAP à voir avec la Région (validité juridique) Laissera des projets de coté
<b>3. Répartition de l'enveloppe restante entre les 3 « sous territoires »</b>	Environ 165 000 € de FEADER par sous territoire.	Distribution géographique équitable des projets Répartition territoriale claire et garantie / territoire	Démarche moins ou peu qualitative Risque de raisonnement par sous territoire – pas de logique de coopération inter territoriale, ni de logique LEADER

<sup>(3)</sup> Reliquat : delta entre montants programmés et montants réellement payés

<sup>(4)</sup> Comprend l'animation et la gestion (2 ETP) pour 2021 et 2022 ainsi que la gestion (1 ETP) pour 2023 sur le traitement des demandes de paiement du programme en cours.

Le bureau a retenu le scénario n°2, au regard des avantages cités. Il a écarté rapidement les autres scénarios. Jean-Louis GOUTEL précise aussi l'importance à donner à la recherche d'autres financements permettant d'« économiser » l'enveloppe LEADER et d'augmenter le nombre de projets soutenus sur le territoire ASI.

Le choix de ce scénario est soumis au débat et au vote du Comité de Programmation.

### Le scénario n°2 est adopté à l'unanimité

Sur un plan administratif, un appel à manifestation d'intérêt ou appel à projet n'est pas envisageable, après consultation des services de la Région. C'est une modification du règlement intérieur qui est proposé et soumis à l'approbation du COPROG (voir doc distribué en séance).

### RI – page 3 – Point 2. Le Comité de Programmation

Rajouter dans le chapitre « Rôle et tâches du Comité de Programmation »

- « pour la fin de la programmation, de donner un avis d'opportunité aux dossiers reçus et à hauteur du reste à consommer de chaque fiche action. Pour se faire, le Comité Technique se réunira pour proposer une note qui sera discutée, amendée et validée par les membres du Comité de Programmation réunis pour examiner tous les projets reçus. Le cas échéant, les porteurs de projet recevront un courrier leur notifiant la non sélection de leur projet pour insuffisance de crédits. »

### La modification du règlement intérieur est soumise au vote et obtient l'unanimité.

Des options pour cette fin de programmation sont proposées par Jean-Louis GOUTEL :

- **L'abaissement du plafond des dépenses éligibles des projets.** Il est proposé de passer de 100 000 € à 80 000 € <sup>(5)</sup>. Après échanges soulignant l'importance de ne pas trop baisser ce plafond au risque de ne pas avoir de projets structurants, la proposition est soumise au vote.

### L'abaissement du plafond des dépenses éligibles à 80 000 € est adopté à l'unanimité.

- Question relative à la note de sélection des projets : proposition de passer de 12/20 à 14/20 <sup>(6)</sup>. Abandon de cette option puisque les projets obtenant les meilleures notes seront retenus à hauteur du montant de la fiche action
- Attention particulière aux porteurs de projet privés, sans mettre pour autant de pourcentage.

### L'attention particulière portée aux porteurs de projet privés est votée à l'unanimité.

### La date de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30 octobre 2021.

Une information sera faite, sous la forme d'une NewsLEADER, concernant la procédure choisie pour gérer la fin des crédits de la programmation. Elle rappellera les modalités d'attribution et de demande de subvention.

Un courrier aux porteurs de projet ayant déjà déposé une demande sera envoyé, pour préciser date et délais de réponse quant à leur demande de subvention.

<sup>(5)</sup> : Pour info, moyenne des dépenses éligibles : 35 645 € - 15% des projets (11) sont à 100 000 € de dépenses éligibles - 23% des projets (16) sont à 80 000 € de dépenses éligibles

<sup>(6)</sup> 14/20 correspond à environ 40% des projets (28/68) sur la programmation actuelle - 13/20 correspond à 50% des projets (34/68)



Projet	Territoire/porteur	FA	Montant FEADER
Cantine du Trièves (bistrot de la place)	Trièves	FA2	48 000 €
Clauses sociales dans les marchés	CC Oisans pour ASI	FA4	8 640 €
Emplois saisonniers 2021	CC Oisans	FA4	25 088 €
Ét dév éco des filières agricoles & sylvicoles du territoire Oisans	CC Oisans	FA1	38 400 €
PEP'S – territoire zéro chômeur LD	Trièves	FA4	64 000 €
Les casiers de l'Oisans	Oisans	FA2	36 700 €
Roulotte atelier boutique	Trièves	FA3	14 400 €
Brasserie Matheysine	Matheysine	FA2	17 760 €
Brasserie Goodwin Brewery	Oisans	FA2	20 000 €
Brasserie Bière Percée	Matheysine	FA2	10 197,08 €
Stratégie opérationnelle de la maison d pays Trièves	CC Trièves	FA1	14 720 €
Valorisation offre de stages autour des savoir-faire du Trièves	CC Trièves	FA1	12 800 €
Communication de la route des savoir faire Trièves	CC Trièves	FA1	15 435 €

La liste des projets déjà reçus est présentée pour information. Elle ne comprend pas les demandes concernant le fonctionnement du GAL (fiche action n°7).

### Etat des lieux de la maquette actuelle

Fiche action	Maquette initiale	FEADER programmé/sélectionné	Reste sur maquette
FA1 - Valorisation ressources locales	566 425,21 €	360 336 €	206 089 €
FA2 - Structuration filières/transition énergétique	457 984,68 €	570 874 €	- 112 889 €
FA3 - Accompagnement entreprises vers innovation	55 415,28 €	68 352 €	-12 937 €
FA4 - Mutualisation emplois & compétences	131 760,10 €	299 036 €	- 167 276 €
FA5 – Optimisation usage du foncier et de l'immobilier	195 382,13 €	142 613,13 €	52 769 €
FA6 - Coopération	59 460,40 €	32 211 €	27 250 €
FA7 – Fonctionnement du GAL	403 631,20 €	433 220 €	- 29 588 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 058 €</b>	<b>1 906 642,13</b>	

On note que des montants de fiches actions sont en négatif ; l'enveloppe de transition visera aussi à réduire ces écarts.

## Proposition de répartition de l'enveloppe

Fiche action	Reste sur maquette	Répartition enveloppe
FA1 - Valorisation ressources locales	206 089 €	39 002 €
FA2 - Structuration filières/transition énergétique	- 112 889 €	152 889 €
FA3 - Accompagnement entreprises vers innovation	- 12 937 €	18 937 €
FA4 - Mutualisation emplois & compétences	- 167 276 €	207 276 €
FA5 – Optimisation usage du foncier et de l'immobilier	52 769 €	92 769 €
FA6 - Coopération	27 250 €	-27 250 €
<b>FA7 – Fonctionnement du GAL</b>	<b>-29 588 €</b>	<b>29 588 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>513 211 €</b>

Cette répartition est validée à l'unanimité.

Validation de l'annexe 2 de la convention, à remettre à l'autorité de gestion et l'ASP

Fiche action	Maquette initiale	Enveloppe transition	Montant annexe 2
FA1 - Valorisation ressources locales	566 425,21 €	39 002 €	605 427,21 €
FA2 - Structuration filières/transition énergétique	457 983,68 €	152 889 €	610 872,68 €
FA3 - Accompagnement entreprises vers innovation	55 415,28 €	18 937 €	74 352,28 €
FA4 - Mutualisation emplois & compétences	131 760,10 €	207 276 €	339 036,10 €
FA5 - Optimisation usage du foncier et de l'immobilier	195 382,13 €	92 769 €	288 151,13 €
FA6 - Coopération	59 460,40 €	- 27250 €	32 210,40 €
FA7 - Fonctionnement du GAL	403 631,20 €	29 588 €	433 219,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 058 €</b>	<b>513 211 €</b>	<b>2 383 269,00 €</b>

L'annexe 2 est validée à l'unanimité.

## 4. Opération en programmation

Aymeric MELLET présente le projet de déchetage de bois de chauffage de la ferme des Bayles (SAS) – fiche action n°2.

Le plan de financement est présenté

	Opération	Assiette TO	Hors Assiette TO
Montant total	109 875,92 €	100 000 €	9 875,92 €
Autofinancement	49 875,92 €	40 000 €	9 875,92 €
Cofinancement national (Région)	12 000 €	12 000 €	0 €
Montant FEADER	48 000 €	48 000 €	-

**L'opération est approuvée avec 2 abstentions et 17 voix pour.**

## 5. Conclusions et perspectives pour la prochaine candidature

Les prochaines étapes de travail sont présentées :

- Programmer les projets sélectionnés et poursuivre le traitement des demandes de paiement qui avance bien
- Travailler dès l'automne sur la **nouvelle candidature 2023-2027**

Un aperçu des axes de l'appel à manifestation d'intérêt est présenté (sortie de l'AMI en novembre ou décembre 2021) :

- La résilience, les transitions et la lutte contre le changement climatique comme axe central
- 2 thématiques clés à choisir parmi les 4 suivantes
  - Revitaliser les centre-bourgs via une approche stratégique et participative
  - Une offre de services adaptée aux besoins de tous les citoyens
  - Une offre touristique à construire, renouvelée et diversifiée (slow tourisme, ...)
  - La création de valeur ajoutée en s'appuyant sur les ressources locales

Un travail sur le choix des thématiques et sur la construction de la stratégie aura lieu à l'automne (COPROG de septembre)

Enfin, Françoise PONS propose de recevoir sur le territoire ASI un groupe de 21 étudiants de l'IAE de St Etienne (Université Jean Monnet), master 2 en développement local, pour travailler à travers des entretiens à l'enjeu de la candidature. Les étudiants seront encadrés par leur professeur.

Proposition de questionnaire : « comment accompagner les acteurs dans la transition écologique ? »

Dates : 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre, restitution le vendredi **22/10** au soir devant le COPROG élargi (en Matheysine)

**Ce projet est approuvé à l'unanimité.**

**Le prochain Comité de Programmation aura lieu le 15 septembre 2021 en Matheysine et le rendu des étudiants en COPROG élargi aura lieu le 22 octobre.**



**Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère**

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves